

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire
Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)
Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt-deux, le lundi 28 mars à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à MIOS (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 22 mars 2022

Étaient Présents en présentiel : **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoirs de Mme WEBER Sophie et de M. DELUGA François, **M. BACHÉ Alain**, **M. BAUDE Vital**, **M. DUFAY Michel**, **M. SORE Serge** portant pouvoirs de M. BOUFFIN Yann et de M. SAINTORENS Denis, **M. GILLÉ Hervé**, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoirs de M. COUTIERE Dominique et de Mme BREQUE Claudie, **M. DUNOGUES Yves**, **M. ICHARD Vincent**, **M. LANUSSE Denis**, **M. PAIN Cédric**.

Étaient Présents en visioconférence : **Mme LE YONDRE Nathalie**, **M. GLEYZE Jean-Luc**, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoirs de Mme LARRUE Marie et de M. DECLERCQ Cyrille, **Mme BEAUMONT Patricia**, **Mme LONGUET Anne Sophie**, **M. MARTINEZ Manuel**, **M. SARTRE Philippe**, **M. TULARS Bernard**, **Mme ARDOUIN Aimée** portant pouvoir de M. LASSALLE Jean-Claude, **Mme MARIE Lucie**, **Mme MESPLES Olga**, **Mme TAPIN Maylis**, **Mme TOSTAIN Emmanuelle** portant pouvoir de M. FORET Thierry.

Absents excusés (pouvoirs) : **Mme WEBER Sophie** ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, **Mme LARRUE Marie** ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, **M. COUTIERE Dominique** ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, **Mme BREQUE Claudie** ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, **M. BOUFFIN Yann** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, **M. DELUGA François** ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, **M. FORET Thierry** ayant donné pouvoir à Mme TOSTAIN Emmanuelle, **M. LASSALLE Jean-Claude** ayant donné pouvoir à Mme ARDOUIN Aimée, **M. DECLERCQ Cyrille** ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, **M. SAINTORENS Denis** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge.

Absents : M. LAGRAVE Renaud (excusé), M. TAUZIN Arnaud (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. PAPADATO Patrick (excusé), M. BLANC SIMON Jean-Luc (excusé), Mme DESMOULIN Karine (excusée), M. DURRIEU Michel.

ECOMUSEE

Programme pluriannuel d'investissement de l'Ecomusée 2022 : étude de faisabilité d'une rénovation du bâtiment technique

**Objet : amélioration des conditions de travail des agents techniques de l'écomusée,
étude de faisabilité**

L'actuel bâtiment du service technique et ses équipements, installé à proximité des bureaux administratifs de l'écomusée (parcelle 571), sont anciens et vétustes, induisant des conditions de travail dégradées et en manque de sécurité, pour les agents du service

Il remplit actuellement les fonctions de :

- Salle de repos et vestiaire
- Ateliers de menuiserie et de petite mécanique
- Stockage de matériel d'entretien d'espace vert et carburant
- Magasin de pièces de rechange et produits d'entretien
- Stock tampon des articles et produits de la boutique
- Stockage des brochures papier du service communication et de la Mission Tourisme

Considérant :

- L'état de vétusté avéré du bâtiment abritant l'atelier technique de l'écomusée et ses équipements.
- L'avis favorable des membres du Comité de Pilotage de l'écomusée réuni le 11 janvier 2022

Il est proposé d'engager une étude de faisabilité qui aura pour objet d'évaluer les travaux à mettre en œuvre pour la rénovation du bâtiment actuel, en fonction des besoins du service technique et selon les orientations proposées par le label NF HQE Rénovation (Haute Qualité Environnementale) , tout en prenant en compte l'environnement immédiat du bâtiment (maisons individuelles, Pavillon...) de façon à réduire/éviter les éventuelles nuisances pour le voisinage.

Afin de comparer cette solution de rénovation, il est également demandé dans cette étude un scénario avec la création d'un bâtiment neuf, à la place de l'existant ou sur un autre espace inclus dans le secteur de la gare de Sabres, selon les possibilités réglementaires des documents d'urbanisme locaux.

Le résultat de cette étude permettra de se projeter sur un investissement dans le cadre du PPI de l'écomusée.

Estimation du coût de l'étude :

- TOTAL : 5 500 €HT environ

Plan de financement 2022 proposé : avec le soutien du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et du Conseil départemental des Landes :

	Taux subvention	Total en €HT
Conseil régional de Nouvelle Aquitaine	40%	2 200
Conseil départemental des Landes	40%	2 200
Parc naturel régional des Landes de Gascogne	20%	1 100
Total	100	5 500

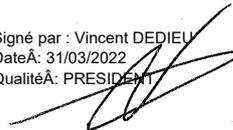
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

- **DE VALIDER** cette participation à la réalisation d'une étude de faisabilité pour la rénovation du bâtiment du service technique de l'écomusée ou reconstruction, selon les résultats, et son plan de financement, dans le cadre de l'exécution du PPI 2022.
- **D'AUTORISER le Président** à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,

à Belin-Béliet, le 30 mars 2022

Signé par : Vincent DEDIEU
Date: 31/03/2022
Qualité: PRÉSIDENT



Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte